Envoyé en préfecture le 05/05/2025
Reçu en préfecture le 05/05/2025
Publié le
ID : 078-217801893-20250430-2025_023-DE

VILLE DE CRESPIERES
YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2025

Référence
2025-23

Objet de la délibération
Demande de subventions pour la rénovation énergétique de l'ancienne école primaire de Crespières

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	10	13

Date de la convocation
23/04/2025

Date d'affichage
23/04/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le 05/05/2025

Et

Publication ou notification du : 05/05/2025

L'an 2025 et le 30 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Présents :
M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Laure DEVAUD-PINON, Virginie DUMONT, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Nereida LANGE à M Didier LE SAUX, Mme Agnès TABARY à M Christian BEZARD, M Olivier CHEMIN à M Adriano BALLARIN.

Absents : Mmes Véronique BIGARD et Mme Laurence ROUSSELET. M Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : M Christian BEZARD

Objet de la délibération : **Demande de subventions pour la rénovation énergétique de l'ancienne école primaire de Crespières**

Suite au rapport d'aide à la décision sur la rénovation énergétique de l'école primaire située Impasse Voltaire/Rue Saint Martin, établi par Ingéniery, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le souhait de la commune de rénover ce bâtiment afin de réaliser un gain énergétique considérable.

CONSIDÉRANT le plan de financement d'Ingéniery projetant le coût des travaux comme suit :

- Montant total estimé des travaux de rénovation énergétique : Cent quarante-quatre mille cinq cent soixante Euros H.T. (144.560 € H.T.),
- Montant total estimé des travaux Hors rénovation énergétique : Soixante mille Euros H.T. (60.000 € H.T.).

CONSIDÉRANT les différentes aides possibles comme suit :

- Pour les travaux de rénovation énergétique (144.560 € H.T.) :
  - **Région** : 50 % de la dépense soit soixante-douze mille deux cent quatre-vingt Euros H.T. (72.280 € H.T.),
  - **DSIL / DETR** : 20 % du prix soit vingt-huit mille neuf cent douze Euros H.T. (28.912 € H.T.)
  - Reste à charge pour la **commune de Crespières** : 30 % de la dépense soit quarante-trois mille trois cent soixante-huit Euros H.T. (43.368 € H.T.)

Envoyé en préfecture le 05/05/2025
Reçu en préfecture le 05/05/2025
Publié le
ID : 078-217801893-20250430-2025_023-DE

- Pour les travaux Hors rénovation énergétique

  - **DSIL / DETR** : 80 % de la dépense soit quarante-huit mille Euros H.T. (48.000 € H.T.),

  - Reste à charge pour la **commune de Crespières** : 20 % du prix soit douze mille Euros H.T. (12.000 € H.T.)

Par ailleurs, une **Prime CEE,** dont le montant est encore inconnu, pourra être demandée sur factures à l'issue des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITÉ :

DE SOLLICITER les dispositifs énumérés précédemment afin que les travaux de rénovation énergétique de l'ancienne école primaire située Impasse Voltaire/Rue Saint Martin soient pris en charge par :

- la Région pour un total estimé de 72.280 € H.T.
- l'État pour un total estimé de 76.912 € H.T.,
- Autofinancement de la commune de Crespières pour un total estimé de 55.368 € H.T.

DIT que La dépense est inscrite au BP 2025 au chapitre 21 compte 2131,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/04/2025

Le Maire
Adriano BALLARIN

Le secrétaire de séance
Christian BEZARD

Envoyé en préfecture le 05/05/2025
Reçu en préfecture le 05/05/2025
Publié le
ID : 078-217801893-20250430-2025_023-DE